

PROGRAMME DE FORMATION

Habilitation électrique B0 / H0V — Exécutant ou Chargé de chantier (non électricien)

HABILITATION_ELECTRIQUE **B0** **H0** **H0V**

CERTIFICATION(S) VISÉE(S)

Habilitation électrique B0 — Non électricien BT

RS RS1626
Niveau B0

Habilitation électrique H0 — Non électricien HT

RS RS1126
Niveau H0

Habilitation électrique H0V — HT voisinage

RS RS1657
Niveau H0V

► PASSEPORT PRÉVENTION

RS RS1626 — Habilitation électrique B0 - opérations d'ordre non-électrique - Basse tension
Certificateur MINISTERE DU TRAVAIL DU PLEIN EMPLOI ET DE L' INSERTION
Dépôt Attestation déposable par le titulaire/employeur sur passeport-prevention.travail.gouv.fr.

INFORMATIONS CLÉS

Durée totale	7h (5h30 théorie + 1h30 pratique)
Effectif	1 à 8 stagiaires
Public visé	Personnel non électricien réalisant des travaux d'ordre non électrique en environnement électrique : agents de maintenance, peintres, maçons, plombiers, agents de nettoyage, manutentionnaires, magasiniers, agents d'espaces verts, ouvriers du BTP intervenant à proximité de postes HT, etc. - qu'ils soient Exécutants ou Chargés de chantier.
Prérequis	Aucun prérequis en électricité. Savoir lire et comprendre le français. Être affecté par son employeur à des travaux d'ordre non électrique en environnement électrique (BT et/ou voisinage HT). Aptitude médicale recommandée.
Accessibilité PSH	Nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Un référent handicap est à votre disposition pour étudier toute adaptation nécessaire (matériel, durée, support). Merci de nous contacter en amont de la session afin d'organiser au mieux votre accueil.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Identifier les dangers de l'électricité et énoncer les effets du courant sur le corps humain (électrisation, électrocution, brûlures, tétanisation).
- Nommer les domaines de tension (TBT, BT, HT) et reconnaître l'appartenance d'un matériel à son domaine.
- Citer les zones d'environnement et leurs limites (DLI, DLVS) et repérer la zone de travail qui lui est définie.

- Décrire le principe de l'habilitation, lire un titre d'habilitation et énoncer les limites de l'indice « 0 » (autorisations et interdits), en situant son rôle d'exécutant parmi les acteurs (chargé de chantier, chargé d'exploitation électrique).
- Choisir, vérifier et utiliser les EPI adaptés, et identifier les équipements de protection collective (balisage, banderolage).
- Appliquer les prescriptions de sécurité avant et pendant le chantier (analyse des risques, respect des zones, signalement des anomalies).
- Adopter la conduite à tenir en cas d'accident ou d'incendie d'origine électrique.
- Refuser toute opération d'ordre électrique et se tenir strictement dans les limites de son habilitation.
- Pour le chargé de chantier : définir, baliser et surveiller la zone de travail, utiliser les documents associés (autorisation de travail, instructions de sécurité) et faire appliquer les consignes de sécurité à son équipe.

PROGRAMME DÉTAILLÉ

► PROGRAMME THÉORIQUE (5H30)

1. Notions de base d'électricité

- Grandeurs électriques : tension, intensité, résistance, puissance
- Courant alternatif / continu — fréquence — phase et neutre
- Reconnaissance d'un matériel et de son domaine de tension

2. Effets du courant électrique sur le corps humain

- Électrisation, électrocution, brûlures, tétanisation
- Facteurs aggravants (intensité, durée, trajet, état de la peau) — courbe de sécurité (temps / courant)
- Mécanismes du contact direct et du contact indirect
- Statistiques d'accidents électriques (INRS / CNAM)

3. Réglementation et référentiel

- Code du travail : décret n° 2010-1118 du 22/09/2010 — articles R.4544-1 à R.4544-11
- Norme NF C 18-510 (2012) + A1 (2020) + A2 (2023) — statut de la norme et obligation de formation
- Obligations de l'employeur et du salarié — rôle et finalité de l'habilitation
- Démarche d'habilitation, validité et recyclage (périodicité recommandée 3 ans)

4. Domaines de tension et zones d'environnement

- TBT, BT (≤ 1000 V CA / ≤ 1500 V CC), HTA, HTB
- Zones en BT : zone 0 (investigation), zone 1 (voisinage simple), zone 4 (voisinage renforcé BT)
- Zones en HT : zone 0 (investigation), zone 1 (voisinage simple), zone 2 (voisinage renforcé HT), zone 3 (travaux sous tension HT)
- Distances limites : DLI (50 m), DLVS, DLVR et DMA — en BT, la DLVR est confondue avec la DMA (30 cm)
- Cas particulier : l'ouverture d'une armoire / enveloppe BT équivaut à entrer en zone 1 ou en zone 4

5. Niveaux d'habilitation et symboles

- Lecture du symbole : 1er caractère (domaine : B = BT/TBT, H = HT) / 2e caractère (0 = travaux d'ordre non électrique) / 3e caractère additionnel (V = autorisé en voisinage renforcé — zone 2 en HT, zone 4 en BT)
- B0 — Travaux d'ordre non électrique en BT
- H0 — Travaux d'ordre non électrique en voisinage simple HT (zone 1)
- H0V — Travaux d'ordre non électrique en voisinage renforcé HT (zone 2)
- Pour l'indice 0, le symbole est identique pour l'exécutant et le chargé de chantier (B0 / H0 / H0V) ; c'est la fonction confiée par l'employeur qui les distingue, mentionnée sur le titre d'habilitation
- Exécutant : opère dans la zone de travail qui lui est définie, applique les prescriptions
- Chargé de chantier : définit, délimite, balise et surveille la zone de travail, utilise les documents et fait appliquer les consignes à son équipe
- Limites strictes : aucune opération d'ordre électrique autorisée — devoir de refus si la tâche dépasse l'habilitation

6. Prescriptions de sécurité au personnel

- Acteurs : chargé d'exploitation électrique, chargé de chantier, exécutant — rôles et échanges
- Documents : titre d'habilitation, instructions de sécurité, autorisation de travail / d'accès
- Avant le chantier : analyse des risques, mise en place du balisage (chargé de chantier), port des EPI
- Pendant le chantier : respect des zones, surveillance du chantier (chargé de chantier), signalement des anomalies
- Conduite à tenir en cas d'accident d'origine électrique : PAS — Protéger, Alerter, Secourir
- Conduite à tenir en cas d'incendie sur un ouvrage électrique

7. Équipements de protection individuelle et collective

- EPI : casque isolant avec écran facial, gants isolants classe 0, chaussures de sécurité, vêtements de travail adaptés
- Vérification, limites d'utilisation et entretien des EPI
- EPC : balisage / banderolage, écrans de protection, nappes isolantes, panneaux de signalisation
- Outils isolés / isolants

► PROGRAMME PRATIQUE (1H30)

1. Mises en situation et entraînement

- Reconnaissance d'un local ou emplacement d'accès réservé aux électriciens
- Identification d'une armoire BT ouverte / fermée — repérage des zones (zone 1 / zone 4)
- Repérage des zones de voisinage HT (poste de transformation, support ou représentation HT)
- Choix, vérification et port des EPI
- Entraînement différencié selon le niveau visé :
- Exécutant : situer la zone de travail définie, porter ses EPI, opérer dans les limites fixées
- Chargé de chantier : analyser les risques, définir, délimiter et baliser la zone de travail, surveiller l'équipe, renseigner et utiliser les documents (instructions de sécurité, autorisation de travail)

2. Évaluation théorique

- QCM sur les notions clés (réglementation, domaines de tension, zones et distances, symboles, conduite à tenir)

- Score minimum requis : 70 % de bonnes réponses

3. Évaluation pratique individuelle

- Mise en situation individuelle observée par le formateur, correspondant au niveau visé (Exécutant ou Chargé de chantier)
- Restitution orale et avis du formateur sur l'aptitude
- Renseignement de la grille d'évaluation pratique de chaque stagiaire

Synthèse

- Bilan de la formation et correction commentée du QCM
- Remise à l'employeur d'un avis nominatif précisant, pour chaque stagiaire, le niveau recommandé (Exécutant ou Chargé de chantier) — l'employeur demeurant seul responsable de la délivrance du titre d'habilitation

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES ET D'ÉVALUATION

Méthodes	Formation présentielle. Alternance d'apports théoriques (diaporama, vidéos INRS), d'études de cas concrets, d'exercices interactifs et de mises en situation. Support stagiaire remis en début de session.
Évaluation	Évaluation continue tout au long de la journée par le formateur. Évaluation théorique en fin de session : QCM ($\geq 70\%$). Évaluation pratique individuelle : mise en situation observée.
Sanction	À l'issue, un avis nominatif précisant le niveau recommandé (Exécutant ou Chargé de chantier) est transmis à l'employeur, qui demeure seul responsable de la délivrance du titre d'habilitation au stagiaire. Recyclage — recommandé tous les 3 ans (à définir par l'employeur)

Moyens pédagogiques et techniques

Salle de formation équipée (vidéoprojecteur, paperboard). Maquette pédagogique : armoire BT, schémas électriques, EPI complets (écran facial, gants isolants classe 0, balisage/banderolage), outils isolés. Représentation d'une installation HT (poste de transformation, maquette, photos/vidéos).

PROFIL DU FORMATEUR / TESTEUR

L'intervention est assurée par un formateur dont les compétences sont vérifiées et tracées par l'organisme. Il justifie d'une expérience professionnelle significative dans le domaine électrique (terrain), d'une connaissance à jour de la norme NF C 18-510 (2012) + A1 (2020) + A2 (2023) et de la réglementation applicable (articles R.4544-1 à R.4544-11 du Code du travail), ainsi que d'une aptitude pédagogique attestée (formation de formateur ou expérience d'animation équivalente). Ses qualifications, mises à jour régulièrement, sont consignées dans son dossier et disponibles sur demande.

MODALITÉS D'ACCÈS ET TARIFICATION

Délai d'accès	La formation peut être organisée sous un délai de 5 à 10 jours ouvrés suivant la réception de la demande et la confirmation des disponibilités. Pour toute demande urgente, nous contacter directement.
----------------------	---

Tarif / financement	Tarif disponible sur devis. Cette formation peut être prise en charge par les OPCO (Opérateurs de Compétences) dans le cadre du plan de développement des compétences sous réserve de certification Qualiopi / nous consulter. Nous contacter pour tout renseignement : contact@acaforma.com — 06 58 78 80 53.
----------------------------	---

SUIVI POST-FORMATION

SF Formation / AcaForma assure un suivi post-formation auprès des bénéficiaires et de leurs employeurs. Un questionnaire de transfert des acquis est envoyé par e-mail dans les 3 mois suivant la formation, afin de mesurer l'application des compétences en situation réelle de travail. Les résultats sont analysés et utilisés pour l'amélioration continue de nos programmes. Pour toute question ou difficulté rencontrée après la formation, le stagiaire peut contacter SF Formation / AcaForma à contact@acaforma.com ou au 06 58 78 80 53.

INDICATEURS QUALITÉ — RÉUSSITE ET SATISFACTION

Organisme récemment créé : cette formation n'a pas encore d'historique de sessions. Les taux de réussite et de satisfaction seront publiés sur <https://sfformation.fr> dès la réalisation des premières sessions (mise à jour au minimum mensuelle).